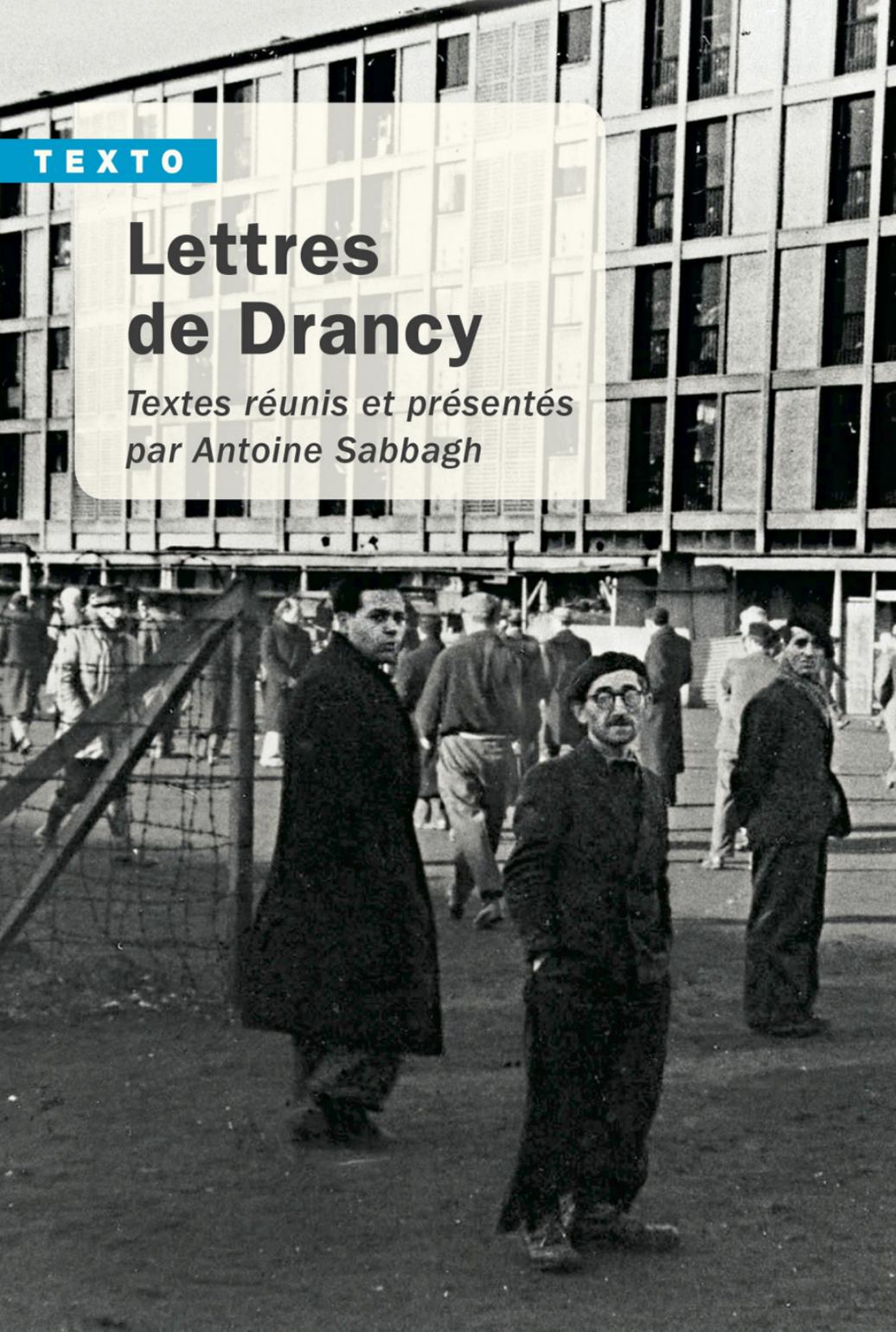


TEXT O

Lettres de Drancy

*Textes réunis et présentés
par Antoine Sabbagh*



LETTRES
DE DRANCY

LETTRES DE DRANCY

*Textes réunis et présentés par Antoine Sabbagh
Introduction de Denis Peschanski*

TEXT0

Texto est une collection des éditions Tallandier

© Éditions Tallandier, 2002 et 2019 pour la présente édition
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com
ISBN : 979-10-210-3988-9

Introduction

par Denis Peschanski

« Au moment du départ, on pointait chaque déporté. Sur les 80 gosses, environ 20 ne savaient pas leurs noms. Tout doucement, nous avons essayé de leur faire dire leurs noms ; sans résultat.

« Je ne puis oublier la voix de ce petit garçon de quatre ans qui répétait sans arrêt, sur le même ton, avec une voix grave, une voix de basse incroyable dans ce petit corps : “Maman, je vais avoir peur, Maman, je vais avoir peur.” »

Odette Daltroff-Baticle a témoigné dès 1943 du transfert de milliers d'enfants juifs des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, à l'été 1942, vers le camp de Drancy, antichambre de la mort. La déportation des enfants, c'est bien sûr l'indicible, l'insupportable, l'inacceptable entre tout. Dans la mémoire sociale des Français, Drancy est devenu la référence majeure, comme le symbole de ce que fut la mise en œuvre de la Solution finale en France, de la collaboration entre l'État français et l'occupant, mais aussi de la politique même du régime de Vichy et de l'internement. Ce n'est pas le lieu, ici, de s'interroger sur les aléas de la mémoire, mais il faut garder à l'esprit que ce qui peut sembler évident aujourd'hui ne l'est que depuis une quinzaine d'années. Et encore faut-il s'interroger sur

la diffusion réelle de cette information qui, ces dernières années, a semblé saturer l'espace médiatique.

Pour autant, l'internement ne se réduit pas à Drancy et à la déportation des juifs de France. Il faut savoir que le premier camp d'internement a ouvert en février 1939 et que le dernier interné est sorti d'un camp d'internement en mai 1946. Trois régimes, donc, ont connu cette mesure d'exception, à savoir la possibilité d'enfermer des gens non pour ce qu'ils ont fait ou sont soupçonnés d'avoir fait (procédure judiciaro-policière), mais pour le danger intrinsèque qu'ils représentent pour la société et l'État (mesure administrative). De multiples catégories furent concernées : Espagnols et volontaires des Brigades internationales après la victoire de Franco ou « indésirables étrangers », ressortissants des puissances ennemies ou communistes, juifs ou nomades, droits communs ou marché noir, collaborateurs ou civils allemands, ce furent au total quelque 600 000 personnes qui furent internées dans plus de 200 camps entre 1939 et 1946.

Avec les lettres ici publiées, c'est de l'internement des juifs qu'il s'agit, entre 1940 et 1944. C'est donc sur ces victimes et sur cette période que nous centrerons le propos.

De la logique d'exclusion...

« Nos ennemis sont bizarres – écrit Isaac Schoenberg à sa fiancée, Chana, le 2 octobre 1941 – : tu demandes au Français, il te répond que c'est l'Allemand qui t'expédie au camp ; tu demandes à l'Allemand, il te répond qu'il n'a rien à y voir. La vérité, c'est qu'ils le font tous les deux, et que le Français cherche à surpasser son maître et le fait

trop bien¹. » Interné à Pithiviers, il mesure parfaitement, en effet, les ambiguïtés de la situation : ce sont bien les Allemands qui ont décidé de son internement, mais les Français sont en première ligne dans cette politique. En effet, de 1940 à 1942, la politique d'internement est principalement le fait de Vichy et répond à une logique d'exclusion. De 1942 à 1944, elle répond d'abord à la volonté de l'occupant et s'inscrit dans une logique de déportation et d'extermination.

La signature de l'armistice, en juin 1940, n'est pas seulement l'une des solutions qui étaient données aux nouveaux gouvernants français pour arrêter les hostilités. Elle offrait l'opportunité de mettre en œuvre un programme politique et idéologique propre à ce nouvel État français né sur les décombres de la défaite. Le sort qui fut alors fait aux juifs renvoyait à une interprétation globale de la débâcle. Pour le maréchal Pétain et son entourage, il ne fallait pas en chercher la cause dans les erreurs de l'armée, et pour cause ; les choix politiques de la fin des années 1930 étaient certes condamnables et nourrirent une politique de revanche sur le Front populaire ; mais l'origine était beaucoup plus profonde et fondamentale. En fait, la société française était minée de l'intérieur, subvertie par ce que Pétain appela les forces de l'Anti-France. Rien ne servait donc de lutter contre l'occupation, qui n'était qu'un symptôme. Pour sortir de la crise, il fallait régénérer la société française de l'intérieur. Cela passait par le rassemblement des éléments dits « purs » autour des valeurs fondatrices qu'étaient le travail, la famille, la patrie, la piété et l'ordre. Cela passait aussi par l'exclusion des éléments dits

1. Voir p. 57.

« impurs », à savoir les juifs, les communistes, les étrangers et les francs-maçons. La logique d'exclusion est donc bien consubstantielle du régime de Vichy.

Au moins les premiers temps, les mesures d'exclusion qui furent promulguées par l'État français ne doivent donc rien à la pression de l'occupant. Quand il s'est agi de négocier avec les Allemands, également les mesures de persécution, il faut prendre en compte un autre impératif majeur de la stratégie vichyste : il s'agissait d'affirmer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, y compris en zone occupée, quitte à prendre en charge la réalisation des objectifs de l'occupant.

Ces impératifs stratégiques et idéologiques expliquent la politique de l'internement des juifs entre 1940 et 1942. Une batterie de lois antisémites fut promulguée en deux étapes principales, d'une part, à l'été et l'automne de 1940, d'autre part, au printemps de 1941, aussi bien en France qu'en Afrique du Nord. Elles visaient toutes à l'exclusion sociale et économique des juifs de France. Celle qui nous intéresse tout spécialement, datée du 4 octobre 1940, permettait au préfet d'interner des juifs étrangers pour la seule raison qu'ils étaient juifs et étrangers. Dans ce dispositif, les camps tinrent une place centrale. Mais au début de 1941, ces camps n'avaient pas encore pour nom Drancy ou Pithiviers, mais Gurs et Rivesaltes ; et s'il y avait environ 50 000 internés en zone sud (Afrique du Nord comprise), en grande majorité des juifs, on n'en comptait moins de 2 000 en zone occupée.

Cela ne voulait pas dire qu'il valait mieux pour les juifs vivre à Paris qu'à Marseille, bien sûr. Des lois du même type avaient été édictées, mais jusqu'au printemps 1941, le camp ne faisait pas partie du dispositif privilégié par les

Allemands dans leur politique de persécution antisémite. Ce n'est pas le lieu ici de nous interroger sur les origines de l'antisémitisme allemand, mais on notera qu'à partir de l'été 1941 et donc de l'attaque allemande de l'Union soviétique, la thématique du complot judéo-bolchevique devint primordiale. Y compris en France où, alors, les communistes se lancèrent dans la lutte armée. Sur ce substrat idéologique, les Allemands avaient deux objectifs prioritaires : assurer la sécurité des troupes d'occupation et ponctionner les richesses en marchandises et en main-d'œuvre du pays. Quant à Vichy, il offrait l'avantage majeur de constituer un écran entre l'occupant et la société, et un instrument pour asseoir sa politique, autrement plus acceptable pour les Français.

Tel est le sens du récit qu'on a conservé de la visite du camp de Pithiviers, le 15 juin 1941, par le chef du service allemand des affaires juives, Dannecker. Alors que l'internement des juifs avait été décidé, certes, en s'appuyant sur la loi française du 4 octobre 1940 (cf. *supra*) mais à l'initiative de l'occupant, il prit soin de dire au chef, français, du camp :

« Je ne veux pas que vos gendarmes disent aux hébergés qu'ils sont ici sur les ordres des Allemands. C'est le gouvernement de Vichy qui a ordonné la mesure. »

La situation était donc ambiguë, car jusqu'au printemps 1941, alors que la législation antisémite de l'occupant était parallèle et comparable à celle de Vichy, le camp n'était pas un instrument privilégié dans la panoplie du dispositif de contrôle et d'exclusion. Une radicalisation s'opéra en 1941. Dans l'année, trois grandes rafles furent organisées à Paris. La première, en mai 1941, déboucha sur l'ouverture des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dans le Loiret. La deuxième, en août, mena des milliers de juifs dans le camp nouvellement ouvert de Drancy.

La troisième visa les notables français israélites de Paris qui, par centaines, furent transférés à Compiègne (Oise). Dans les deux premiers cas, les services de Dannecker jouèrent un rôle moteur. En mai, on convoqua des milliers de juifs étrangers pour, disait-on, une simple vérification. La rafle d'août fut caractérisée par une initiative du préfet de police : des policiers français furent encadrés par des gendarmes allemands pour organiser l'opération. Déjà présente alors, ce fut l'analyse des militaires qui prédomina : face aux attentats communistes contre les soldats allemands, le lien était établi ; la dénonciation du complot judéo-bolchevique conduisait à des arrestations parallèles dans les deux groupes. Principe militaire aidant, on prit en fait des otages parmi des notables.

Cet épisode illustre la complexité des rapports de pouvoir au sein des forces d'occupation. Les priorités absolues n'étaient pas les mêmes : pour des hommes comme Dannecker (Sipo-SD) ou comme Zeitschel (l'ambassade allemande à Paris), la lutte antisémite était centrale, et ils furent même parmi les premiers dans l'appareil nazi à préconiser la déportation vers l'Est ; pour d'autres, cette lutte était subordonnée à des enjeux stratégiques militaires. Autre clivage : les hommes de la Sipo-SD n'eurent de cesse de s'opposer aux militaires qui, depuis juin 1940, concentraient tous les pouvoirs en France occupée. L'affrontement déboucha sur la victoire des premiers avec la nomination de Karl Oberg comme chef suprême de la police et de la SS au printemps 1942. C'est avec lui que fut négociée la déportation des juifs de France.

... à la logique d'extermination

Car, de 1942 à 1944, la situation changea doublement. D'une part, les Allemands reprirent la main, d'autre part, une nouvelle logique prévalut. Il s'agit de mettre en œuvre la Solution finale en France, à savoir la déportation des juifs, essentiellement vers Auschwitz-Birkenau, et, là, leur extermination. Pour cela, des négociations furent engagées avec les autorités françaises, en l'occurrence Pierre Laval, le chef du Gouvernement, et René Bousquet, son secrétaire général à la Police. Comment s'explique que Vichy ait accepté de telles négociations ?

D'évidence, l'antisémitisme d'État intervint dans la décision. Mais, on ne comprend pas comment Laval accepta de passer d'une logique d'exclusion à la participation à une logique de déportation, qui n'était pas la sienne, si l'on ne prend pas en compte ses calculs politiques. Dans son esprit, il fallait négocier la meilleure position de la France dans une Europe qui serait nécessairement nazie. Dès lors, dans ce jeu de petite géopolitique avec Hitler, il s'imaginait pouvoir négocier cette place, en lâchant deux atouts : les juifs étrangers (d'où la participation aux déportations) et les travailleurs (d'où la Relève, puis le STO). Des négociations s'ouvrirent qui débouchèrent sur la participation de l'administration française à l'organisation des déportations et, plus généralement, sur la collaboration des polices.

Retenons deux interventions de Laval pour illustrer la situation.

3 juillet 1942. À l'ordre du conseil des ministres de Vichy, l'organisation des déportations. Des notes ont été prises de l'intervention de Laval : « L'intention du gouvernement allemand serait de faire un État juif à l'est de l'Europe. Je ne serais pas déshonoré si j'expédiais un jour

vers cet État juif les innombrables juifs étrangers qui sont en France. » Il évoque même ces « déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes ».

2 septembre 1942. À l'issue d'une rencontre entre Oberg et Laval, le compte rendu allemand précise l'un des objets de la réunion : « Convention de langage au sujet de la déportation à l'Est des juifs de zone non occupée ». Depuis plusieurs semaines, en effet, le gouvernement de Vichy a livré plusieurs milliers de juifs. Mais les interrogations ou protestations de diplomates étrangers et de quelques évêques sur le sort réservé aux déportés appellent une clarification. « Il [Laval] demande maintenant de lui indiquer la façon de répondre, afin d'éviter une divergence sur les renseignements donnés par nous. Il a été convenu que le président Laval communique en réponse à de telles questions que les juifs transférés de la zone non occupée aux autorités d'occupation sont transportés pour être employés au travail dans le Gouvernement général [de Pologne] ». En d'autres termes, Laval ne demande pas le sort qui leur est réservé, mais la réponse à la question qui est posée à ce sujet.

Les camps tinrent un rôle essentiel dans le dispositif de déportation. Il y eut d'abord Drancy qui, dès lors, servit de camp de transit vers Auschwitz-Birkenau, outre les tout premiers convois partis directement de Compiègne et quelques autres de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Les autres camps constituèrent le passage presque obligé de la plupart des déportés. Soit on y prit les milliers d'internés qui s'y trouvaient encore ; soit y furent transférés hommes, femmes et enfants traqués et raflés pour être, *via* ces camps, envoyés à Drancy. À la fin de l'été 1942, on envisagea même de transformer Rivesaltes en centre de transit secondaire, sorte de Drancy de la zone sud, vers où devaient être orientés les juifs déportables de la zone libre.

On estime à 320 000 le nombre de juifs en métropole à ce moment. Au total, comme l'a établi Serge Klarsfeld, ce furent près de 80 000 juifs qui furent ainsi déportés de France entre 1942 et 1944, parmi lesquels ils furent à peine 2 500 à survivre aux camps.

L'administration des camps

Durant toute la période, l'administration des camps releva pour l'essentiel des Français. En fait, seuls les camps de la zone annexée *de facto* (Alsace-Moselle), Drancy à partir de juillet 1943, et Compiègne dès son ouverture en juin 1941 furent sous administration allemande. Encore que, dans le cas de Drancy, la garde extérieure du camp restât le fait de gendarmes français. Convergeaient bien là la volonté de Vichy d'affirmer son pouvoir sur l'ensemble du territoire et le souhait des Allemands de s'effacer au maximum derrière des Français.

En l'occurrence, côté français, il y eut un changement de tutelle à l'automne 1940. Relevant jusque-là de l'autorité militaire, sauf trois centres à caractère répressif, les camps français passèrent sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Les strictes conditions de l'armistice avaient en effet sensiblement réduit les capacités de l'armée française. Ce changement de tutelle n'est d'ailleurs pas sans expliquer la véritable crise que traversa le système internemental à la fin de l'année 1940. Au bout de quelques mois fut ajoutée dans le dispositif une structure rattachée à l'Intérieur, mais spécifique, l'Inspection générale des camps. Cette inspection fut surtout active en zone sud, même si elle disposait d'une antenne en zone occupée.

À l'échelon inférieur, les préfets jouaient un rôle central dans le dispositif. C'était eux qui prenaient les mesures

d'internement et, dans leur entourage, un fonctionnaire avait la charge des camps du département ou de la région. S'ajoutait souvent le fonctionnaire en charge des affaires juives. Dans le cas de Drancy, dans sa période « française », les choses se compliquèrent encore, puisque la préfecture de police et la préfecture de la Seine se partageaient les compétences.

C'est à ces préfets que les chefs de camp devaient rendre compte, des chefs nommés par le ministre de l'Intérieur. On rechercha de préférence des anciens militaires, mais on rencontra bientôt quelques difficultés liées à l'insuffisance des revenus. S'ajoutèrent des conflits de tutelle. En zone nord, la gendarmerie eut un temps la responsabilité directe de quelques camps. Ailleurs, elle la partagea avec un chef civil, la première relevant de la Défense, le second du préfet.

Cela fut plus grave encore pour les rangs inférieurs. En zone sud, la garde fut assumée par des gardes civils. En zone nord, le plus souvent, le système était mixte, associant les gendarmes pour la garde extérieure, les gardes civils pour la surveillance intérieure. Traitements très insuffisants (1 000 F par mois en 1941, contre 2 000 F pour un ouvrier métallurgiste), difficultés de logement, problèmes classiques du ravitaillement, menaces de plus en plus précises : l'administration ne se donnait guère les moyens de disposer d'un personnel compétent. En ce sens, les chefs de camp furent les plus prompts à dénoncer l'incompétence largement partagée, l'absentéisme généralisé, les trafics, petits ou gros.

S'il s'agit de juger du comportement de ces personnels, on trouve sans doute des brutes zélées, comme parmi les gendarmes du camp de Drancy, ou, plus systématiquement, au sein de la Police aux questions juives (PQJ) qui

participa à l'organisation des premiers convois. Il y eut également des résistants, mais ils furent rares. On devine des réticences, y compris parmi les chefs de camps : ce n'est pas un hasard si, entre la mi-juillet et le début de septembre 1942, pas moins de six chefs de camp se succédèrent à Beaune-la-Rolande, alors même qu'il n'y en avait eu que deux depuis le printemps 1941. Dans leur grande majorité, les personnels « firent leur travail », en général à contrecœur quand il s'agissait d'organiser les départs, mais ils appliquaient les ordres.

L'assistance prise au piège ?

Dans un long compte rendu de l'été 1942, le représentant du Service social des étrangers, une organisation paragouvernementale qui participa cependant, pour une partie de ses membres et pour son responsable Gilbert Lesage, au sauvetage de nombreux juifs, raconta le transfert d'internés du camp de Récébédou, près de Toulouse, à la gare du Portet. Les deux kilomètres devaient être effectués à pied ; or le camp, dit « camp hôpital », avait été ouvert en janvier 1941 pour accueillir les internés de Gurs les plus affaiblis. L'un des internés se rapprocha du représentant du SSE et lui dit en substance : sans vous et votre aide alimentaire des semaines durant, jamais je n'aurais pu porter moi-même ma valise jusqu'à la gare. Avoir tant fait pour le conduire, finalement, en meilleur état vers les chambres à gaz de Birkenau ? Le rapporteur n'y pensa pas une seconde et prit la remarque au premier degré. Mais, on peut penser que l'interné juif le remerciait avec la même sincérité.

C'est illustrer à la fois la contradiction majeure dans laquelle se trouvèrent alors les organisations d'assistance, mais aussi les risques de l'anachronisme qui veut qu'au-

jourd'hui, à partir de la connaissance que l'on a de la Solution finale, on considère que chacun savait parfaitement, à l'époque, ce qui allait se passer. On est d'autant plus habilité à se poser ces questions, qu'elles le furent par certains des acteurs eux-mêmes.

À l'époque, et moins encore avant. Car les organisations d'assistance intervinrent très tôt dans les camps, au moins en zone sud. Dès l'automne 1940, elles se regroupèrent au sein d'un comité dit de Nîmes, ville où elles se rencontrèrent régulièrement. Œuvres juives ou non juives, souvent américaines, mais aussi françaises ou suisses – le Joint, les Quakers, la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués), le Secours suisse, l'OSE (Organisation de secours aux enfants), l'Unitarian Service, le CAS (Centre américain de secours), la Hicem (Hebrew Immigrant Colonization Emigration), l'YMCA (Young Men's Christian Association), etc. –, elles partageaient la conviction que l'internement devait disparaître rapidement. Elles eurent d'autant plus d'espace d'intervention que la crise du système des camps, à la fin de 1940, conduisit les autorités civiles à négocier avec elles. Un véritable *deal* fut alors passé : elles eurent la possibilité d'intervenir directement dans les camps, à condition de ne pas subvertir le système ; toute amélioration du quotidien des internés serait assumée par ces organisations.

En zone nord, la situation fut aggravée par le fait que très peu de ces organisations n'étaient autorisées. En outre, les Allemands suscitèrent très rapidement un interlocuteur unique, l'Union générale des israélites de France, qui avait pour fonction de représenter les intérêts de tous les juifs dans une seule organisation, y compris les charges d'entraide aux internés. Cette structure fut aussi de règle en zone sud, mais les liens furent beaucoup plus lâches et le contrôle moins strict. Au nord, les Allemands veillèrent

à en faire le plus possible la responsable d'une sorte de gestion déléguée.

Combien ont dû se dire qu'il aurait été plus cohérent de consacrer toutes les sommes de l'assistance au sauvetage clandestin plutôt qu'à l'aide autorisée ? En fait, le tableau mérite d'être nuancé. D'une part, si l'on se place en 1940-1941, on ne pouvait pas prévoir ce qui, en l'occurrence, n'était pas encore planifié par les Allemands. Ensuite, il faut distinguer entre les organisations, dont le comportement s'échelonne entre le strict respect du légalisme, et l'association étroite entre la légalité et l'action illégale. Enfin, force est de constater qu'au moment où se déclenchèrent les grandes rafles de l'été 1942, beaucoup, surtout des enfants, avaient été sauvés grâce à cette action collective de longue haleine. D'autres, pour autant, furent victimes de l'illusion legaliste qui affaiblit les défenses potentielles.

En tout cas, l'action de nombreuses organisations non gouvernementales, dans la foulée des *French Doctors*, est incompréhensible sans cette référence à la guerre et, surtout, à l'attitude de la Croix-Rouge face aux déportations en Europe. Si aujourd'hui elles disent haut et fort que l'humanitaire impose une prise de position politique claire, c'est parce qu'hier, au nom de l'humanitaire, certains firent trop souvent silence.

Vivre dans les camps

Entre 1940 et 1944, on estime à environ 3 000 le nombre de morts dans les camps français d'internement. C'est trop, d'évidence, mais cela interdit de les assimiler à des camps de la mort, même de la mort lente. Pour autant, la morbidité fut une constante. Cela pouvait aller jusqu'à des

typhoïdes. C'était très souvent la faim, jusqu'à ce qu'on appelle la « maladie de la faim », la cachexie, un état de sous-alimentation extrême. En mars 1941, un vaste dépistage lancé en zone sud par les organisations d'entraide montrait que le tiers des internés présentait des signes de carence alimentaire. De fait, à lire les rapports des chefs de camp comme les lettres des internés, les difficultés du ravitaillement furent une constante dans la vie des camps.

Dans les lettres de Compiègne, ou dans celles qui font référence aux premiers mois d'internement à Drancy, on devine l'ampleur du désastre, l'importance de cette « obsession de la faim » dont parle Jean Léon à son épouse¹.

En fait, pour comprendre la situation des juifs dans les camps, il est impératif de prendre en compte la chronologie, et de distinguer entre les phénomènes de longue durée et le choc du court terme. La situation ne peut pas être vécue de la même façon dans un camp de 1941, où l'on reste plusieurs mois, et dans un camp de 1942 où l'on ne fait que passer avant l'organisation du convoi. Dans le long terme, ce qui pèse, c'est bien sûr la privation de la liberté, la faim, les conditions dramatiques d'hébergement et, souvent, l'oisiveté, malgré l'auto-organisation des internés (enseignements, spectacles, jeux, cantine pour les suppléments, etc.).

Dans le court terme, rien de tout cela. C'est le choc, l'imédiateté, la précipitation qui prévalent. Cela peut être le transfert inattendu dans des conditions dramatiques. Ce fut le cas des 7 700 juifs allemands expulsés en octobre 1940 du Pays de Bade, du Palatinat et de Sarre par les deux *Gauleiter* respectifs vers le sud de la France et, au bout du compte, internés par Vichy à Gurs, où deux hivers très

1. Voir p. 112.

INTRODUCTION

rudes virent quelque 1 200 d'entre eux mourir. Cela peut être aussi la peur des exécutions d'otages quand, entre l'été de 1941 et l'été de 1942, on fusilla des juifs et des communistes en guise de représailles aux attentats individuels visant des soldats allemands. Cela fut surtout le temps des déportations.

Les internés ne partagent pas tous le même horizon d'attente, ni le même présent, ni le même passé. Quel rapport en effet entre tel juif arrêté et interné en mai 1941, transféré à Pithiviers, peut-être fortement politisé, qui reste en fin de compte un an derrière ces barbelés, et la vieille juive expulsée du Pays de Bade en octobre 1940, qui a perdu complètement ses repères dans un transfert qu'elle ne comprend pas, vers un pays qu'elle ne connaît pas, totalement fragilisée pour affronter des conditions de vie dramatiques ? Quel rapport encore avec l'enfant de huit ans, dont les parents ont été déportés avant lui et qui attendra quelques semaines à Pithiviers avant d'être déporté ? C'est bien dans l'articulation entre les trois temporalités, le passé, le présent, le futur, que l'on comprendra la situation de chacun, une complexité dont témoignent les lettres d'avant la mort.

Denis PESCHANSKI

Directeur de recherche au CNRS.

Centre d'histoire du xx^e siècle (université Paris-I).

Présentation des lettres

par Antoine Sabbagh

Des milliers de lettres. Des lettres reliques gardées par les familles, confiées plus tard au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) avec une note d'explication, un dossier biographique. Des lettres privées en grande majorité, mais aussi des lettres écrites à l'administration, trouvées aux Archives nationales. De ces lettres qu'on appelle « suppliques », suppliques à Pétain, à Xavier Vallat, à Laval.

Et ce qui frappe d'abord avant de se plonger dans le récit dramatique et quotidien de ces vies bouleversées, c'est la matérialité de ces écrits de temps de rafle : des pages arrachées à des carnets à spirale, à des cahiers d'écolier, des bouts de papier de couleur, d'emballage parfois, qui disent la pénurie, la précipitation, tout comme les écritures.

Ces écritures d'autrefois, appliquées, calligraphiées, mais qui brusquement, au fil des semaines, se transforment en traits hachés pour dire l'incompréhension, la peur.

Pas une écriture qui résiste, de l'ouvrier au grand poète, toutes chancellent à un moment et basculent parfois dans l'illisible.

Lettres de minuit, écrites dans l'obscurité du wagon plombé ou au contraire lettres finement écrites sur des formats toujours réduits, car le papier est rare.

Ces pages à l'écriture dense pour dire tout ce que l'on peut jusqu'à la prochaine fois, la prochaine lettre, quinze jours plus tard, comment imaginer qu'elles ont été écrites dans des baraques surpeuplées, agitées de bruit et d'une angoisse continue ?

Écrites au réveil, à la tombée de la nuit, ou encore dans les grands moments d'oisiveté de longues journées d'attente. Chacune de ces lettres dit son histoire avant d'être lue : cette lettre d'écolier écrite à Pétain, sur une feuille de cahier, c'est celle d'un enfant d'ouvriers polonais. Il est le seul à avoir été scolarisé en France, c'est lui qui prend la plume pour demander la libération de son père. Cette autre lettre au très grand format, comme une proclamation hautaine, frappe par son écriture élégante, d'une grande fermeté et indique assez qui parle :

« Monsieur Xavier Vallat, Nous sommes une vieille famille française du midi de la France, nous remontons au XIV^e siècle, comme l'attestent les archivistes de ma région... »

Celui-ci signe, un autre n'ose pas : « Vous comprendrez, Monsieur Vallat, que je n'ose pas vous donner mon nom. »

Peu ou pas de blanc dans ces lettres serrées à l'extrême. La marge comme un remords est reprise pour jeter encore une ou deux lignes.

Parfois au milieu du seul blanc du texte, émerge un mot écrit après coup, en gros : SAUCISSON, PAIN, tel un signal d'alerte pour rappeler la faim lancinante de ceux qui écrivent depuis le camp d'internement.

Ces cent trente lettres que nous avons choisies sont toutes différentes. Elles sont pourtant emblématiques des milliers d'autres qui sont conservées. Certaines sont des lettres uniques. D'autres proviennent d'une longue cor-

respondance familiale nouée entre un jeune homme et ses parents, entre un mari et sa femme. Pour évoquer ces échanges de lettres qui durent parfois sur plusieurs mois ou plusieurs années, ce long lien entre le camp et la famille restée en liberté, nous avons retenu quelques lettres phares, celles du début de l'internement, celles de l'attente, celles brutales du départ. De l'automne de 1941 au terrible été de 1942, parfois plus longtemps encore, on retrouvera les mêmes noms ou plutôt les mêmes prénoms, Gaby écrit à Suzanne, Régine à Gisèle, Robert à Fanny, pour ne citer qu'eux. Quelques lettres ont déjà été publiées, c'est le cas pour les très belles *Lettres à Chana* d'Isaac Schoenberg ou celles tirées de la correspondance de Louise Jacobson ou de Simone Weill.

Les lettres à l'administration proviennent des archives du Commissariat général aux questions juives (CGQJ), l'administration anti-juive de Pétain. Beaucoup sont anonymes, quelques-unes signées courageusement.

Il y a ceux qui dénoncent, ceux qui supplient, ceux qui protestent contre la persécution qui s'est abattue en France contre les juifs depuis l'automne 1940.

C'est là le fil rouge qui unit toutes ces lettres écrites de Drancy et d'ailleurs, de Paris occupé, des camps d'internement du Loiret ou de la zone sud. La législation antisémite s'est infiltrée insidieusement dans l'automne de la défaite. Au printemps de 1941 commencent les rafles, ce sont des hommes, des étrangers. À l'automne de 1941, ce sont des Français, des pères de famille. L'été de 1942, ce sont des familles entières, sans distinction, hommes, femmes, enfants, vieillards, français ou étrangers, tous juifs ou déclarés tels, qui sont emportés par la persécution.

Pour des milliers de familles, l'histoire s'est brutalement accélérée en quelques heures avec la séparation et la dépor-

tation. Le spectacle en a été si violent que beaucoup de voisins médusés décident d'écrire leur indignation.

Ce sont toutes ces lettres croisées depuis l'automne 1941 qui sont proposées ici. Elles tissent une sorte de longue correspondance collective. À tous les moments de crise, on parle, on écrit beaucoup, mais ces écrits de l'été 1942 sont d'un éclat d'une violence insoupçonnée.

Il y a les mots du quotidien : « J'ai oublié de fermer les volets. Prends le manteau du gosse. » Des mots d'amour : « Tu me manques ma femme chérie, ne t'inquiète pas pour moi... » Des lettres gaies et drôles comme celles de Louise Jacobson, Anne Franck française, ou de Gabriel Ramet :

« J'ai reçu votre colis, Ah ! Quelle orgie... Merci de tout mon cœur et de tout mon estomac ! »

Il y a des mots de grande douleur comme cette lettre anonyme, simplement signée : « Moi la souffrante, et mes gosses. »

Par-dessus tout, plane sur ces lettres une terrible incertitude : « Nous allons, dit-on, bientôt être libérés... Nous partons pour une destination inconnue... »

Incertitude, angoisse sourde surtout, tant les conditions de départ en déportation sont sans équivoque.

Ces lettres brassent tous les milieux, toutes les origines. Elles sont écrites par des ouvriers, des représentants de commerce, des ingénieurs, des hommes de lettres, certains Français, d'autres étrangers.

À quelques exceptions près, elles sont écrites en français, un français qui est la langue parlée, celle du pays d'adoption pour les étrangers. Et cette langue que l'on parle en la modelant sur le yiddish maternel est pleine de saveur :

« Ma chère Éva, Ta lettre j'ai bien reçu » écrit ainsi Salomon Lopata à sa femme.

Ce français parlé et compris est bien souvent écrit de manière phonétique. Pour la facilité de lecture, l'orthographe en a été rectifiée.

Toutes ces lettres forment ainsi un vrai récit à plusieurs voix, celles de Gaby, Isaac, Louise, Simone, Isidore, Régine... Ce sont leurs mots, leurs voix qui racontent par bribes cette histoire vue d'en bas, au ras des destinées individuelles mais où toute la communauté nationale se retrouve et qui retrace le quotidien de cette France des camps.

Comme pour toute lettre trouvée par hasard, passée la première curiosité, l'envie prend souvent de refermer ces pages privées, intimes. Ceux qui les ont écrites savaient pourtant qu'elles allaient être lues par d'autres que ceux à qui elles étaient destinées. La vigilance pointilleuse de la censure, prompt à refuser toute phrase, tout signe intelligible, a habitué les déportés à écrire de façon explicite la faim, la tendresse tout en masquant par mille ruses de langage les demandes faites à la famille. « Il fait gris » veut dire : ça va mal. « Il faut soigner Jean » signifie : procurez-vous un certificat médical pour me faire sortir de là.

Les lettres les plus personnelles ne passaient pas bien sûr par le service officiel du courrier. Les internés camouflaient leurs lettres dans les colis de linge sale renvoyés à leurs familles. Parfois, les gendarmes du camp acceptaient, souvent moyennant finance, de les faire passer à l'extérieur.

Ces lettres, d'autres aussi les ont lues, amis ou voisins qui ont accepté de servir de prête-noms, de boîtes aux lettres avant de renvoyer le courrier aux vrais destinataires. D'autres enfin les ont trouvées. En marchant le long de la voie ferrée, en traversant à vélo un passage à niveau. Ils ont remarqué ce bout de papier jeté du train, écrit au crayon dans la pénombre du wagon. Ils l'ont posté en écrivant

LETTRES DE DRANCY

un mot sur l'enveloppe : « Une dame de Bar-le-Duc qui a ramassé carte au passage à niveau du train. »

Ces dernières lettres, jetées du train, résument toutes les autres dans leur brièveté. Terribles, parfois sans illusion, elles sont aussi souvent étonnamment pleines d'espoir, de vie et d'amour pour ceux qui restent.

Antoine SABBAGH

Gabriel Ramet à sa mère et à sa sœur

Drancy, le 1^{er} septembre 1941¹

Chère Maman et sœurette,

Je vous écris la première carte officielle pour vous dire que je suis en bonne santé, que le moral est bon et que je suis avec papa dans le même lit. Nous dormons ensemble. Tu pourras m'envoyer une carte tous les quinze jours pour moi et une carte pour papa. Surtout, mets bien le prénom pour les colis. Tu peux venir toi-même les apporter. Il faudra que tu mettes mon adresse complète bien lisiblement. Le tabac est interdit, mais tu peux quand même le garder pour lorsque l'on reviendra. Ni alimentation². Tu dois m'envoyer tout ce qui est nécessaire pour ma toilette, couverture encore, si tu peux, car il commence à faire froid. Tu mettras tout cela dans mon sac de camping avec l'adresse bien visible. Tu peux m'envoyer des paquets

1. Le 20 et le 21 août 1941 a lieu à Paris la deuxième grande rafle (après celle du 14 mai). Elle intervient deux mois après l'entrée en guerre contre l'URSS. Considérant que les juifs sont tous communistes et agents de Staline, les autorités allemandes décident de prendre dans la population juive des otages qui seront éventuellement passés par les armes en représailles des attentats anti-allemands. Le 20 août, dès 5 h 30 du matin, la police parisienne bloque le XI^e arrondissement, arrête tous les juifs français et étrangers de 18 à 50 ans. En deux jours, 4 232 personnes sont arrêtées et internées à Drancy.

2. Sur « Drancy la faim », voir p. 54.

1^{er} SEPTEMBRE 1941

d'armoise pour la gorge et des pilules noires pour aller aux water-closets.

Je vous embrasse tous bien fort.

Gaby¹.

Centre de documentation juive contemporaine, Paris, n° DCCC-XCI-3 (1) (coll. Ramet).

1. Gabriel Mendel Ramet a été arrêté le 20 août 1941. Il a alors 21 ans. Il est l'un des premiers à être interné à Drancy, où il va rester près de 22 mois, de septembre 1941 à juin 1943. Le 23 juin 1943, il est déporté à Auschwitz par le convoi n° 55. Il en reviendra en 1945 ; il est décédé en février 1995. Sa femme Hélène Fenster, arrêtée le 22 juin 1944 à Clermont-Ferrand, est déportée le 31 juillet à Birkenau, puis de là, le 27 octobre, à Kratzau (Tchécoslovaquie). Elle sera libérée le 9 mai 1945.